Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vente de plaques de voitures à numéros rares

Dans sa séance du 17 décembre dernier, le Conseil d'Etat a accepté le principe de la vente de plaques d'immatriculation à combinaison particulière. Il charge le Service des automobiles, cycles et bateaux d'organiser ces ventes au guichet selon les prix fixés. Cette décision permettra à l'Etat d'encaisser de 3 à 500.000 francs par année.

Tous les numéros de 10.000 à 99.999 sont considérés comme plaques d'immatriculation à combinaison particulière ainsi que ceux supérieurs à 99.000 pour autant qu'ils présentent une particularité comme par exemple le même chiffre répété 6 fois.

Les numéros de 10.000 à 10.999 seront vendus à 1000 francs (225 jeux)

Les numéros de 11.000 à 19.999 seront vendus à 300 francs (2'700 jeux)

Les numéros de 20.000 à 99.999 seront vendus à 200 francs (30'000 jeux)

Les autres numéros à combinaison particulière seront vendus à 300 francs.

La cession de gré à gré de ces plaques n'est autorisée qu'entre époux.

Selon une estimation purement chiffrée, si toutes les plaques étaient vendues aux conditions indiquées ci-dessus, la recette totale serait supérieure à 7 millions de francs. Et si la demande devait excéder l'offre, l'attribution se ferait par tirage au sort.

Le succès de l'opération repose sur la bonne volonté des automobilistes détenteurs de plaques rares; l'idée étant d'encourager ces personnes à échanger gratuitement leur plaque contre une supérieure à 99'999, dans un geste de solidarité pour permettre de financer de nouvelles actions pour la sécurité du trafic et aussi aider à renflouer les caisses de l'Etat.

Le Service des automobiles de la Blécherette est le seul autorisé à effectuer cette vente de plaques qui entrera en vigueur dès le 1er février 1998.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 janvier 1998

M. Jean-Jacques Rège, Chef du service des automobiles; tél: 021. 316.88.01.